



5 SESSIONS
2 Ans

Brevet de Technicien Professionnel (BTP)

Publication au JORT 21 / 10 / 2016 N° 86

Le programme Technicien de Soutien en Informatique de Gestion du Collège LaSalle de Tunis vise essentiellement à former des professionnels aptes à contribuer à la croissance économique et au développement national et international du secteur. En outre, il les oriente afin de fournir une double compétence : une formation fondamentale et générale qui leur donnera les bases d'une carrière évolutive et polyvalente dans le domaine; ainsi qu'une formation spécialisée et pratique dans l'un des trois secteurs majeurs : la gestion des systèmes d'information, le développement d'applications et le développement Web.

Perspectives d'emploi

Le cheminement de la formation en Technicien de Soutien en Informatique de Gestion, favorise l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez le stagiaire par une mobilité et une autonomie intellectuelle. De plus, il sert à renforcer la compétence du stagiaire, dans l'exercice de sa profession, avec des performances acceptées sur le marché du travail comme seuil d'entrée sur ce dernier.

Ces compétences acquises à l'issue de cette formation permettront aux stagiaires d'étendre leurs domaines d'intervention en plus des services informatiques dans les sociétés de différents domaines, aux entreprises de développement informatique, aux bureaux d'études, etc.

Emplois visés :

- Technicien d'assistance informatique : vérification du bon déroulement des systèmes informatiques et dépannage en cas de panne
- Développeur informatique : exploiter les outils de modélisation des systèmes d'information et Participer au développement d'applications locales simples
- Conseiller en informatique : étudier les besoins ou les solutions existantes dans une entreprise afin d'aider à la mise en œuvre d'une nouvelle architecture

Conditions d'admission

Brevet de Technicien Professionnel (BTP) :

Satisfaire aux conditions d'admission à un BTP telles que fixées par le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi (C.A.P ou 5e année accomplie).

